

AVIS DE SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE
Pour les partenaires Tunisiens
DU PROJET « Eau ressource pour l'agriculture de demain »
"ERPAD_A1-2.5-133"
(2^{ème} Appel)

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du le Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027 en date du : 30 Novembre 2022, N°8952, le projet « Eau ressource pour l'agriculture de demain » « ERPAD_A1-2.5-133 » a été approuvé pour de 987 714,00¹ Euros, avec les partenaires listés ci-dessus :

- **Bénéficiaire Principal / Partenaire 1** : MicrofinanzaSrl.
- **Partenaire 2** : Université de Catania.
- **Partenaire 3** : Société Forensic Intelligence Services (FORIS) SUARL.
- **Partenaire 4** : Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem.

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de 444 528,00 € ainsi répartis :

- Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem, **Partenaire 4** du projet ERPAD, 117 936,00€.
- Société Forensic Intelligence Services (FORIS) SUARL, **Partenaire 3** du projet ERPAD, 326 592,00€.

Les experts-comptables et les cabinets d'expertise comptable souhaitant participer doivent impérativement figurer sur la liste incluse dans les Termes de référence (Annexe A). Ils sont priés de consulter ces Termes de référence pour connaître les conditions d'admission, les modalités de soumission et la méthode de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale à l'adresse "Institut supérieur agronomique chott Mariem, BP 47 ,4042 chott Mariem Sousse" ou être déposé directement au bureau d'ordre de L'ISA-CM contre décharge, dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

L'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem (ISA-CM)

« A NE PAS OUVRIR »

Sélection d'un Auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet " ERPAD _ A1-2.5-133"

¹Correspondant à 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres au plus tard le.....**06 MAI 2026**..... à 12h :00 , soit le dernier délai de réception des offres.

Le cachet du bureau d'ordre faisant foi

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027, les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par le **Partenaire 4** : Institut Supérieur Agronomique de Chott Meriemet le **Partenaire3** : Société Forensic Intelligence Services (FORIS) SUARL dans le cadre du projet **ERPAD**.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer deux contrats de prestation de service distincts, un contrat avec chaque partenaire :

- **Partenaire 4** : Institut Supérieur Agronomique de Chott Meriem-ISACM.
- **Partenaire 3** : Société Forensic Intelligence Services (FORIS) SUARL.

Documents joints :

- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe (incluant **Annexe A : Liste des auditeurs potentiels pour les projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière**)

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB

